

COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 25 juin 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 14	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir :	<u>Excusé</u> : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 18.06.2026	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : GUTIERREZ Frédérique

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame GUTIERREZ Frédérique est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Recensement de la population 2027

Monsieur Le Maire informe que la commune va réaliser en 2027 le recensement des habitants de Montceaux. Cette enquête se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027. Madame LAGRANGE Magalie sera la coordinatrice. Deux agents recenseurs devront être recrutés pour réaliser ce recensement.

Rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes.

Désignation d'un référent communal pour FREDON AURA

À l'issue des élections municipales 2026, Monsieur Le Maire informe qu'il est important de désigner au moins un référent « Espèces à enjeux pour la santé humaine ». Le référent joue un rôle central dans la lutte. Il est le garant d'une gestion locale efficace des 5 espèces prioritaires en AURA.

Monsieur BOISSON Michel est désigné référent communal pour FREDON AURA par le Conseil Municipal.

2026-31 Signature de l'avenant à la convention Projet Éducatif Territoria Intercommunal (PEDTI)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu la délibération n°2022/05/31/01 du 31 mai 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre relative à la signature d'une convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Académique de l'Ain pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Visio Mômes,

Vu la proposition du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, sous autorité fonctionnelle de la Direction Académique de l'Ain, de modifier par avenant la convention du Projet Éducatif Territorial communautaire afin qu'il devienne intercommunal,

Vu la volonté des élus communautaires de s'engager dans un renforcement de la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en tendant vers l'amélioration de la qualité du service rendu

Vu la délibération n°2023/08/29/04 du 29 août 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre relative à la signature d'un avenant à la convention du projet éducatif territorial communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Académique de l'Ain et 5 communes afin que le PEDT devienne intercommunal,

Pour les communes signataires de l'avenant N°1 (Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône, Thoissey), faire référence à la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer cet avenant permettant d'intégrer le Projet Éducatif Territorial devenu intercommunal,

Vu la proposition du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de prolonger le Projet Éducatif Territorial Intercommunal 2023-2025 du 01/09/2025 au 31/12/2030 et de modifier son périmètre géographique en fonction des communes signataires,

Vu le souhait de la Communauté de Communes et des communes de Chaleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux Montmerle-sur-Saône, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey et du SIVOS de Mogneneins/Peyzieux-sur-Saône de signer cet avenant à la convention du Projet Éducatif Territorial Intercommunal et de la commune de Garnerans de ne plus être signataire,

Pour les communes signataires de l'avenant N°2 (Chaleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey) et le SIVOS Mogneneins-Peyzieux-sur-Saône, vu la délibération n°2025_30 en date du 27 novembre 2025 du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer cet avenant permettant de poursuivre le Projet Éducatif Territorial Intercommunal et de le prolonger du 01/09/2025 au 31/12/2030,

Vu le souhait de la commune de Francheleins, Garnerans et Illiat d'intégrer le Projet Éducatif Territorial Intercommunal à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/12/2030,

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'approuver la signature de l'avenant N°3 à la convention initiale du Projet Éducatif Territorial communautaire devenu intercommunal après signature de l'avenant N°1 puis N°2 pour étendre son périmètre et le prolonger afin d'intégrer une ou plusieurs communes, en partenariat avec toutes les communes signataires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la signature de l'avenant N°3 à la convention initiale du Projet Éducatif Territorial communautaire devenu intercommunal après signature de l'avenant N°1 puis N°2, ci-annexés, afin d'intégrer de nouvelles communes à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2030 et d'en modifier le périmètre géographique, avec la CAF et la Direction Académique de l'Ain, en partenariat avec les communes signataires de Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey, Garnerans, Illiat et du SIVOS de Mogneneins/Peyzieux-sur-Saône.

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2026_32 Renouvellement des contrats de location des photocopieurs (Mairie et École Les Cerisiers)

Monsieur GARNIER Christophe rappelle au Conseil Municipal que la commune loue auprès de REX ROTARY les photocopieurs de la Mairie et de l'École Les Cerisiers. Il indique qu'un nombre important de copies est réalisé à l'école Les Cerisiers.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique qu'un nombre important de copies avait déjà été constaté lors du mandat précédent. Les professeurs des écoles expliquaient cette situation par le fait qu'elle permettait d'éviter l'achat de

manuels scolaires. Monsieur GARNIER Christophe ajoute que l'impression d'un livret pour chaque élève génère également un volume important de copies. Ce livret ne devrait plus être imprimé à la rentrée scolaire 2026-2027.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, Monsieur GARNIER Christophe présente la proposition la plus avantageuse pour le remplacement des deux photocopieurs. Il s'agit de la proposition de REX ROTARY. Cette offre comprend la location des équipements ainsi que leur maintenance.

Monsieur MAUPPIN Yoann fait remarquer que l'augmentation s'élève à 4% par rapport au contrat précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de REX ROTARY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location des deux photocopieurs proposés par REX ROTARY d'un montant de 3 324,00 € H.T.

2026_33 Achat de cases de columbarium

Dans le cimetière de la commune, il n'y a plus d'emplacement disponible. Il est nécessaire d'acheter de nouvelles cases pour le columbarium.

Madame ANNEQUIN Christel présente trois propositions pour la création d'un nouvel espace cinéraire.

Monsieur MAUPPIN Yoann demande si le monument proposé par la société ARTCASE est en biface et si les visiteurs du cimetière auront accès aux deux faces.

Madame ANNEQUIN Christel répond par l'affirmative.

Madame ANNEQUIN Christel précise que les nouvelles cases n'auront pas le même aspect que celles déjà installées. Elle suggère également d'étudier la possibilité d'installer des cavurnes.

Monsieur NIERGOT répond que cette solution nécessiterait une emprise foncière plus importante que les cases de columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'ARTCASE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'ARTCASE d'un montant de 6 865.00 € H.T.

Répertoire des bâtiments en état d'abandon sur la commune

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOISSON Michel est chargé de recenser les bâtiments en état d'abandon sur la commune. Celui-ci indique qu'il en a identifié une quinzaine à ce jour dans la zone AP.

Une réunion avec la DDT est prévue prochainement et sera suivie de la visite de trois bâtiments sur la commune.

Madame CHMARA Patricia précise que les bâtiments doivent être hors d'eau et hors d'air. À défaut, la commune ne pourra pas acter un changement de destination.

Monsieur le Maire est confiant pour que ces bâtiments en état d'abandon puissent changer de destination rapidement. Madame CHMARA Patricia réprecise que la loi du 26 novembre 2025 modifie plusieurs règles en matière de révision du PLU et modification. Il n'existe plus la modification simplifiée. Il n'y a plus que deux procédures soit la révision générale soit la modification. Ces procédures sont longues et coûteuses.

Monsieur MAUPPIN Yoann indique qu'il appartiendra aux élus de se prononcer sur la suite à donner au projet. Il précise qu'il conviendra notamment d'établir le budget, de retenir un cabinet d'études et de désigner un commissaire enquêteur.

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Aucune décision prise par délégation du Conseil Municipal.

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mois de mai 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte-rendu du conseil communautaire du mois de mai 2026 n'a pas été transmise par la Communauté de Communes Val de Saône Centre à ce jour. Il sera disponible après le Conseil Communautaire qui aura lieu le mardi 30 juin 2026.

Compte rendu des commissions

FINANCES

Monsieur MAUPPIN Yoann informe qu'il a procédé à une relecture du budget 2026 avec l'ensemble des commissions.

Il a également réalisé un état des lieux de la téléphonie sur la commune, dont il ressort qu'il existe autant de sites que de fournisseurs. Par ailleurs, les professeurs des écoles ont sollicité l'installation d'un téléphone dans chaque salle de classe.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique qu'il aurait souhaité être informé de l'installation des brumisateurs à l'École Les Cerisiers et à l'Aire de Loisirs. Il s'interroge sur le coût de ces équipements et estime qu'un courriel d'information à destination des élus aurait été opportun. Il regrette un manque d'information sur ce dossier.

Monsieur GARNIER Christophe répond que le coût s'élève à 234,73 €. La décision a été prise en urgence la veille : décision, achat et installation.

URBANISME

Madame CURTIL Marie-France informe que la commission s'est réunie le mercredi 17 juin 2026.

4 déclarations préalables ont été déposées et ont reçu des avis favorables.

1 permis modificatif pour le lotissement Le Clos des Acacias.

1 permis de construire pour le premier lot dans le lotissement Le Clos des Acacias.

La prochaine réunion de la commission est fixée au jeudi 02 juillet 2026 à 20h30.

VOIRIE

Monsieur NIERGOT Michel informe qu'une réunion s'est tenue avec les agriculteurs de la commune. À cette occasion, une vingtaine de points d'amélioration ont été identifiés, notamment en matière d'égouttage et d'organisation de la circulation, avec l'étude d'un sens de circulation sur certains secteurs.

Il précise qu'une cartographie des besoins en égouttage sur l'ensemble des routes de la commune sera prochainement réalisée. Concernant la RD17, il indique que cet axe est particulièrement dangereux en raison des excès de vitesse régulièrement constatés. Le Département est récemment intervenu pour réaliser le marquage au sol des bandes blanches.

Par ailleurs, un planning de travail a été établi pour chaque agent technique afin d'organiser la réalisation de leurs missions. Il est également envisagé de recruter un apprenti en alternance pour renforcer le service des espaces verts.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique qu'une cartographie des itinéraires empruntés par les agriculteurs a été réalisée lors des précédents mandats.

COMMUNICATION

Madame CHALIKAS Marlène présente la signalétique que la commission installerait sur chaque bâtiment communal.

Madame NENET JOSEPH Joanne s'occupe d'imprimer les documents.

Madame CHALIKAS Marlène demande si on garde le logo actuel ou le logo présenté à l'assemblée.

Madame CHMARA Patricia répond qu'elle n'est pas d'accord que le logo présenté est un logo issu de l'Intelligence Artificielle. En tant que collectivité, le changement d'un logo se fait par une étude.

Il a donc été décidé d'aucune modification sur le sujet.

ANIMATIONS

Madame FAVROT Sandrine informe que l'association Rêve de Cirque a adressé ses remerciements à la commune pour l'accueil qui lui a été réservé.

Elle indique également que la MJC propose l'organisation de « Charrettes à histoires » (lectures de contes) au cours du mois de juillet 2026. Ces animations se dérouleront en extérieur. En cas d'intempéries, elles pourront être accueillies à la salle polyvalente ou à la salle d'activités.

Deux dates ont été retenues, chacune sur un créneau de deux heures.

Une rencontre a eu lieu avec Madame FAVROT Sandrine et Monsieur GARNIER Christophe et l'entreprise DECOLUM afin de dresser un bilan des illuminations acquises par la commune.

Monsieur MAUPPIN Yoann rappelle que, par le passé, la commune avait recours à la location d'illuminations de fin d'année.

Madame FAVROT Sandrine indique que les décorations réfléchissantes sont actuellement très tendances. Elle précise que la commune dispose, dans les locaux de la mairie, de silhouettes réfléchissantes qui seront bientôt installées.

ASSOCIATIONS

Monsieur VALETTE Christophe informe que 6 manifestations ont eu lieu sur la commune et que celles-ci se sont bien passées. L'association Gym 3 Rivières organisera son assemblée générale le mardi 19 janvier 2027 à la salle polyvalente avec une contrepartie financière. L'association AKADRUS Théâtre occupe la salle des activités le mercredi et le jeudi. Prochaines manifestations : le 27 juin 2026, fête de l'école organisée par le Sou des Écoles et le 04 juillet 2026, soirée festive Comifeste organisée par le Comité des Fêtes.

CADRE DE VIE

Madame NENET JOSEPH Joanne informe qu'une réunion est programmée le 06 juillet 2026. Une rencontre commerciale est fixée pour le projet du City Stade. Madame CHALIKAS Marlène propose une autre société qui réalise ce type de projet. Les devis pour les déjections canines ont été reçus en Mairie.

FLEURISSEMENT

Madame GUTIERREZ Frédérique informe que les arbustes plantés dans les pots de couleur orange seront retirés, les habitants du lotissement Le Cœur du Village étant gênés pour sortir de chez eux.

Ils seront remplacés par des plantes vivaces, tandis que les arbustes seront replantés sur un autre site.

SCOLAIRE ET JEUNESSE

Monsieur GARNIER Christophe donne la parole à Madame CHALIKAS Marlène qui explique à l'assemblée le fonctionnement d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Madame CHMARA Patricia demande qui va s'occuper de la mise en place et du fonctionnement et quel coût pour la commune ?

Madame CHALIKAS Marlène répond que Madame NENET JOSEPH Joanne et elle-même auront la charge du CMJ ainsi qu'une personne extérieure au Conseil Municipal. Coût : 1 500 € par an.

Des livrets seront distribués aux élèves et aux collégiens pour expliquer le CMJ pour la somme de 150 €.

Monsieur GARNIER Christophe demande si la prise en charge des séances de piscine sera reconduite. Il précise que cette question a été soulevée lors du Conseil d'École du 18 juin 2026.

Monsieur MAUPPIN Yoann répond par l'affirmative et rappelle qu'une délibération en ce sens a été adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 avril 2026.

Monsieur GARNIER Christophe informe que des entretiens de recrutements pour le périscolaire pour l'année 2026-2027 sont en cours. Une cérémonie de remise des diplômes aux élèves de CM2 se tiendra le vendredi 26 juin 2026 à l'école Les Cerisiers. À cette occasion, chaque élève recevra un diplôme, une calculatrice, une clé USB et des écouteurs.

Monsieur GARNIER Christophe demande un budget supplémentaire pour l'achat d'un réfrigérateur, un sèche-linge, des casseroles compatibles à l'induction, du linge de lit pour les couchettes, une housse pour la tablette. Coût : 1 242 €.

Monsieur MAUPPIN Yoann souhaite savoir de qui émanent ces différentes demandes : du service périscolaire, des ATSEM ou des professeurs des écoles.

Monsieur GARNIER Christophe répond qu'elles ont été formulées par l'ensemble de l'équipe éducative.

Madame CHMARA Patricia fait remarquer qu'elle n'a pas été destinataire du compte-rendu de la commission scolaire.

Monsieur GARNIER Christophe répond que celui-ci sera envoyé prochainement à la commission scolaire.

CCAS

Madame CURTIL Marie-France informe qu'une réunion a eu lieu le lundi 15 juin 2026.

Le Conseil d'administration a retenu le traiteur BERTHET basé à Châtillon sur Chalaronne. Le menu a également été validé par ses membres.

Une délibération relative à la dématérialisation des actes budgétaires a été adoptée.

Le règlement intérieur a été mis à jour puis approuvé par le Conseil d'administration.

Enfin, les référents chargés du suivi des personnes vulnérables ont été désignés parmi les membres du Conseil d'administration.

Questions diverses

- ✓ Monsieur BOISSON Michel fait un retour sur la réunion du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône : appel à projet de plantation de haies et de création de mares. Des flyers seront mis à disposition en Mairie. Membre de la commission Ressources et la Qualité de l'Eau.
- ✓ Monsieur GARNIER Christophe demande aux élus présents s'ils ont des projets à porter sur le sport, la culture, les associations au sein de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- ✓ Monsieur Le Maire informe que la Communauté de Communes Val de Saône Centre peut subventionner une commune à hauteur de 3 000 € pour la mise en place d'une bourse à vélo.
- ✓ Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude souhaiterait savoir pourquoi le 1^{er} Adjoint de la commune ne participe à aucun des Conseils Municipaux.
Monsieur Le Maire lui répond que Monsieur ROUSSET Alexandre est en arrêt maladie.
- ✓ Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique avoir été contacté par une habitante de Montceaux afin de l'informer que l'agent chargé de la mise à jour du cadastre serait entré dans sa propriété sans autorisation préalable.
- ✓ À la suite de l'envoi d'un deuxième courrier, la commune est toujours en attente de la réponse du diocèse de Belley concernant l'installation de l'antenne FREE dans le clocher.
- ✓ Madame ANNEQUIN Christel informe que l'éclairage public est toujours éclairé alors qu'il fait jour.
Madame GARNIER Christophe lui répond que l'entreprise SERPOLLET est intervenue ce jour.
- ✓ Madame CHMARA Patricia est toujours en attente du compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 05 juin 2026.
- ✓ Monsieur GARNIER Christophe participera au webinaire animé par ORANGE et programmé le vendredi 10 juillet 2026 de 09h30 à 11h00 concernant l'arrêt progressif de la 2G et de la fermeture du réseau cuivre.
- ✓ Monsieur NIERGOT Michel informe que le SMIDOM VEYLE SAONE organise un atelier participatif le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h30 à destination des élus titulaires et suppléants et des agents communaux.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 juillet 2026 à 20h30.
- ✓ Monsieur GARNIER Christophe souhaite un calendrier prévisionnel des réunions Adjoints et des Conseils Municipaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Dominique MARTIN, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt-deux heures et quarante-neuf minutes.

Le secrétaire de séance,

GUTIERREZ Frédérique



Le Maire,

MARTIN Dominique

